Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le 02/06/2023
ID : 031-213101876-20230524-2023_086-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
24 mai 2023
Acte n° **2023-086**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ
M. LOUZON a donné procuration à Mme VITET

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : /

Conseillers présents : 29

Secrétaire de séance : Mme MARNAC Sandrine

Date de la convocation : 16 mai 2023

Thème : 8.3 - VOIRIE

Objet : Travaux SDEHG – 5BU452- Rénovation lanternes HS sur PL 123, 135, 273

M. CHOUARD Jean-Stéphane, Conseiller délégué aux grands travaux, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 25/03/2022, le SDEHG a réalisé une étude concernant la rénovation des lanternes HS sur PL 123, 135, 273.

- 123 : fourniture et pose d'un mât de 4 m, équipé d'une lanterne TECEO S 24W
- 135 : fourniture et pose d'un mât de 4 m, équipé d'une lanterne TECEO S 24W
- 273 : fourniture et pose d'un mât de 5 m, équipé d'une lanterne de type iridium 39W

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 10 677,00 €
  Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 1 678,00 €
- Part du SDEHG : 4 261,00 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 4 738,00 €

Aussi, M. CHOUARD Jean-Stéphane propose au Conseil Municipal d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune, pour ces travaux.

Entendu l'exposé de M. CHOUARD Jean-Stéphane, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve le projet présenté.

ARTICLE 2 : décide, par le biais de fonds de concours, de verser une "subvention d'équipement-autres groupements" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le 02/06/2023
ID : 031-213101876-20230524-2023_086-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2023 - acte n° 2023-086 - page 2/2
Thème :	8.3 - VOIRIE
Objet :	Travaux SDEHG – 5BU452- Rénovation lanternes HS sur PL 123, 135, 273

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 02 JUIN 2023